Communiqué de presse

Nanterre, le 16 novembre 2026

Patrimoine en péril : La Chapelle Notre-Dame de Salut à Fécamp (Seine-Maritime - 76) soutenu par le Fonds AXA pour le Progrès humain, avec la Fondation du Patrimoine

- **AXA révèle les 6 sites patrimoniaux qui recevront respectivement une dotation de 100 000€ pour soutenir leurs travaux de sauvegarde et de restauration ; une dotation accordée par le Fonds AXA pour le Progrès humain, le fonds de dotation des Mutuelles d'assurances et du Groupe AXA.**
- **Les 6 sites des régions de métropole et d'outre-mer ont été sélectionnés par le grand public via un vote en ligne, organisé du 18 septembre au 11 octobre 2026, et réunissant près de 93 000 internautes.**
- **Parmi eux, la Chapelle Notre-Dame de Salut, située à Fécamp (Seine-Maritime - 76), sera soutenue par le Fonds AXA.**
- **Ces dotations complèteront les fonds octroyés par la Mission Patrimoine pour la sauvegarde du patrimoine en péril portée par Stéphane Bern, déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et FDJ UNITED, ainsi que les collectes de dons lancées par la Fondation.**



© Commune de Fécamp

Perchée en haut de la falaise à 110 mètres au-dessus de la mer, la chapelle Notre-Dame de Salut existe depuis le Moyen-Âge et a été fondée par le duc de Normandie Robert le Magnifique, père de Guillaume le Conquérant. Dernier lieu ancestral de l'identité maritime fécampoise, la chapelle occupe une place particulière pour les habitants, étant celle des marins et plus particulièrement de ceux qui ont péris en mer. De nombreux ex-voto y sont conservés. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le clocher est soufflé par une explosion. Il sera restauré avec du ciment et de l'amiante, qui le fragilisent aujourd'hui.

La chapelle est aujourd'hui fermée au public pour des raisons de sécurité. Une fois restaurée, elle rouvrira au public et sera pour la première fois accessible aux personnes à mobilité réduite. Les travaux ont débuté à l'été 2026 et se tiendront jusqu'en 2029.

*« Notre engagement auprès de la Fondation du patrimoine traduit une conviction forte du Fonds AXA pour le Progrès humain : préserver le patrimoine, c'est faire vivre nos territoires, renforcer leur résilience et leur attractivité. En participant à la restauration de ces six lieux, nous redonnons vie à un patrimoine où se créent des emplois, se tissent des histoires et perdure une identité locale pour les générations futures. »*déclare **Clément Rouxel**, Délégué général du Fonds AXA pour le Progrès humain.

« Grâce au soutien essentiel du Fonds AXA pour le Progrès humain et avec le vote ouvert au grand public, 6 nouveaux sites patrimoniaux en péril vont être sauvés ! Partenaire et mécène de la Mission Patrimoine depuis 2019, le Fonds AXA pour le Progrès humain constitue, avec le Loto du patrimoine, un levier financier déterminant pour la sauvegarde des sites sélectionnés. » précise **Alexandre Giuglaris**, Directeur général de la Fondation du patrimoine.

En 2025, le Fonds AXA pour le Progrès humain a renouvelé son soutien à la Fondation du patrimoine jusqu'en 2027.

Comment s'est fait le choix du site ?

Cette année encore, ce sont 18 sites patrimoniaux, en France métropolitaine et dans les territoires ultramarins, parmi les 102 sites départementaux lauréats du Loto du Patrimoine, qui ont été proposés au vote des internautes. Ils ont été 92 890 personnes à voter pour leurs monuments préférés.

Ainsi, 6 projets ont été retenus et chaque projet sera financé à hauteur de 100 000€ par le Fonds AXA pour le Progrès humain. Cette dotation complète les fonds octroyés par la Mission Patrimoine confiée à Stéphane Bern déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et FDJ UNITED. Ils s'ajoutent aux 38 sites qui ont pu bénéficier du soutien d'AXA depuis 2019.

A PROPOS du Fonds AXA pour le Progrès humain

Le Fonds AXA pour le Progrès humain rassemble les principales actions philanthropiques du Groupe AXA et des Mutuelles d'assurances AXA, en France et à l'international. Doté de 60 millions d'euros par an, ce fonds de dotation vise à amplifier le soutien des projets à impact des quatre domaines historiques du mécénat d'AXA : science, nature, solidarité et culture. Le Fonds AXA pour le Progrès humain s'inscrit pleinement dans le prolongement de la mission d'AXA : « Agir pour le progrès humain en protégeant ce qui compte » et met en œuvre sa vision élargie de la protection, qui s'étend à la résilience des sociétés et à la réduction des inégalités, dès aujourd'hui et pour les générations futures.

Pour plus d'infos : Fonds AXA pour le Progrès humain

A PROPOS de la Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine a été créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Organisée autour de ses 21 délégations régionales, elle appuie son action sur un réseau de plus de 1 550 délégués bénévoles qui œuvrent chaque jour à la préservation de ce patrimoine de proximité.
Depuis sa création il y a 30 ans, la Fondation du patrimoine a soutenu financièrement la restauration de plus de 46 400 sites patrimoniaux publics et privés. Ces théâtres, églises, fontaines, manufactures, parcs, demeures, véhicules anciens et autres constituent une immense richesse pour la France dans un monde en évolution constante. En participant activement au renforcement de l'attractivité des territoires, la Fondation est devenue au fil des années, un partenaire privilégié des acteurs locaux et un moteur efficace du développement économique durable de notre pays, en contribuant à la création d'emplois, en participant à la transmission des savoir-faire, à l'insertion professionnelle, et à la formation des jeunes. Le mécénat populaire qui fait appel à la générosité publique est l'outil le plus emblématique de la Fondation du patrimoine. Actuellement, la Fondation du patrimoine porte près de 2 600 projets ouverts aux dons sur son site internet.

Consulter le site internet (https://www.fondation-patrimoine.org)

CONTACTS PRESSE :

AXA France
Antoine DEMIERE – 06 87 77 43 53 – antoine.demiere@axa.fr
Hélicia CHALON – 06 74 66 98 36 - helicia.chalon@axa.fr

Fondation du patrimoine
Pierre-Antoine CHASSAGNE – 06 37 84 67 26 – pierre-antoine.chassagne@fondation-patrimoine.org

A PROPOS de la Mission Patrimoine portée par Stéphane Bern

En septembre 2017, le président de la République a confié à Stéphane Bern une mission d'identification du patrimoine en péril et de recherche de nouvelles sources de financement pour le restaurer. De cette initiative est né le « Loto du patrimoine » dont le produit est attribué à la Fondation du patrimoine. Déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et FDJ UNITED, le succès du Loto du patrimoine est le résultat de sa méthode participative et partenariale, qui garantit la qualité et la variété des projets de patrimoine local identifiés et dont l'intérêt patrimonial, culturel, économique et social est ainsi révélé au grand public.

18 projets emblématiques du patrimoine des régions de métropole et d'outre-mer et 1 projet par département sont soutenus chaque année grâce à ces jeux par la Fondation du patrimoine. Le Loto du patrimoine a un triple objectif :
- Identifier le patrimoine en danger, au regard de son intérêt patrimonial et culturel, de l'urgence de sa restauration, et de son état de péril,
- Mobiliser des fonds permettant de contribuer au financement des chantiers de restauration,
- Valoriser le patrimoine en favorisant les initiatives de développement de l'économie locale (et notamment le tourisme) par le patrimoine, dans le but de revitaliser les territoires.